

SURVIE

Rwanda, les mercenaires invisibles



**Les archives de la DGSE
délaissées par
la commission Duclert**

Mars 2022

**Rwanda, les mercenaires invisibles.
Les archives de la DGSE délaissées par la commission Duclert**

Rapport de l'association Survie
Paris, 24 mars 2022.



Créée il y a plus de 30 ans, l'association Survie décrypte l'actualité franco-africaine et se mobilise contre la Françafrique, qu'elle a fait connaître. Elle compte plus de 1300 adhérent.e.s et une vingtaine de groupes locaux partout en France.

<http://survie.org>

Facebook : @Surviefrance

Twitter : @Survie

Instagram : @Survie.off

(+33)9 53 14 49 74 - contact@survie.org
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris, France.

Introduction

Le 26 mars 2021, l'historien Vincent Duclert remettait au président de la République Emmanuel Macron le rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis qu'il avait présidé durant près de deux ans. Portant sur les années 1990 à 1994, le document d'un millier de pages, auxquelles s'ajoutent environ 300 pages de notes¹, entend notamment « *analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de cette période, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période* », conformément à la lettre de mission adressée par le président de la République à Vincent Duclert le 5 avril 2019. Il faut dire que depuis un quart de siècle, la « polémique » enflera sur le rôle de la France auprès des extrémistes hutus qui, entre le 7 avril et le 15 juillet 1994, ont procédé à l'extermination méthodique et planifiée des Tutsis : autour de 800 000 morts selon l'ONU, sans compter les personnes blessées ou violées.

Le 6 avril 2021, un arrêté² donnait accès, en salle de lecture des Archives nationales, aux fac-similés des archives exploitées par la commission Duclert.

Le « rapport Duclert » a le mérite de proposer une synthèse efficace des sources consultées... du moins en apparence. Car en analysant les documents rendus accessibles à la suite de sa publication, il apparaît que certaines archives officielles relatives au rôle de célèbres mercenaires français au côté des génocidaires n'ont pas été utilisées par la commission Duclert, qui pourtant, dans la note n°755 du chapitre 7 de son rapport, en liste les titres qui sont explicites pour la plupart.

De quoi s'agit-il ? De notes transmises entre mai et août 1994, donc pendant et juste après le génocide, par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

À qui sont-elles adressées ? À la présidence de la République, à Matignon, au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Coopération, au ministère de la Défense.

Et que disent-elles ? D'une part, que les services secrets renseignent en temps réel les officiels français sur les activités et les probables liens de deux mercenaires, Paul Barril et Bob Denard, avec les génocidaires ou leurs proches. Ces notes de la DGSE explicitent en effet le rôle de la famille Habyarimana³, réfugiée à Paris, et la façon dont Barril et Denard se mettent à son service et à celui du gouvernement intérimaire rwandais (formé le 9 avril 1994 et qui assure dès lors, avec les extrémistes qui contrôlent les milices, la supervision du génocide). D'autre part, certaines de ces notes confortent d'autres éléments⁴ pointant le rôle des « réseaux Pasqua », du nom de cette figure incontournable de la Françafrique et à l'époque ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua.

1 Le rapport et ses notes sont disponibles sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>

2 Arrêté du 6 avril 2021 portant ouverture d'archives relatives au Rwanda entre 1990 et 1994, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043333602>

3 Famille du dictateur rwandais assassiné le 6 avril 1994 : l'attentat contre son avion a été le signal déclencheur du coup d'État des extrémistes hutus et du génocide des Tutsis.

4 Voir « *Rôle de la France au Rwanda : l'enquête sur le rôle de Bob Denard et des réseaux Pasqua refusée par la juge, Survie fait appel* », Communiqué de l'association Survie, 3 mai 2021, <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/role-de-la-france-au-rwanda-l-enquete-sur-le-role-de-bob-denard-et-des-reseaux>

La publication de ces archives est inédite⁵. Ces notes de la DGSE posent donc un triple problème à la démocratie française.

D'une part, **leur révélation montre que les plus hautes autorités étaient régulièrement informées des agissements de ces mercenaires** et de leur groupe respectif, confirmant que ceux-ci ne pouvaient agir sans un accord tacite au sommet de l'État français. Cela confirme l'analyse que nous faisons, il y a déjà quatre ans, de la « *stratégie indirecte* » que le chef d'état-major particulier du président, le général Quesnot, avait proposée à François Mitterrand dans une note du 6 mai 1994⁶.

D'autre part, **leur occultation depuis un quart de siècle prouve une volonté de dissimulation** d'éléments à charge concernant le rôle de la France dans ce génocide. Soit elles n'ont pas été transmises à la Mission d'information parlementaire de 1998 sur le Rwanda⁷, soit celle-ci ne les a pas publiées et n'en a fait aucune mention. Quant au rapport de la commission Duclert, il passe purement et simplement sous silence leur contenu :

- Le nom de Paul Barril apparaît une seule fois, dans la citation d'une archive où le colonel Rosier explique, fin juin 1994 (une fois les troupes de l'opération Turquoise déployées), que le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais « *comptaient avoir recours à des mercenaires (capitaine Barril contacté)* » (p. 501).
- Le nom de Bob Denard n'apparaît tout simplement pas, de même que le nom d'emprunt (Robert-Bernard Martin) avec lequel il est intervenu pour aider les génocidaires, comme l'avait révélé l'association Survie en février 2018⁸.

Ainsi le travail des membres de la commission Duclert, qui étaient habilités à consulter ces notes, est resté, volontairement ou non, très en-deçà de la réalité.

Enfin, **leur analyse confirme le bien-fondé de la plainte pour complicité de génocide** à l'endroit de Paul Barril déposée en 2013 par l'association Survie, la Ligue des droits de l'Homme et la Fédération internationale des droits de l'Homme. Elle conforte aussi de nombreuses demandes d'actes que Survie a faites dans le cadre de l'instruction, dont un certain nombre ont été refusées par les juges d'instruction qui se sont succédés sur ce dossier. Près de huit ans après le dépôt de cette plainte, la justice écarte systématiquement les pistes menant aux liens entre les groupes de Denard et de Barril de même que les multiples connexions avec les réseaux Pasqua et les plus hautes sphères de l'État français⁹.

5 Lorsqu'en 2006 des notes de la DGSE ont été déclassifiées et transmises à la justice dans un autre dossier, la phrase sur Barril extraite de la note du 2 juin 1994 a été citée par Gérard Davet, Piotr Smolar, "Des notes de la DGSE soulignent les ambiguïtés de l'action de la France au Rwanda de 1993 à 1995", Le Monde, 24 décembre 2006.

6 « Note à l'attention de Monsieur le Président de la République – Objet : Entretien avec le chef de l'état intérimaire du Rwanda », note du 6 mai 1994 du Général Quesnot au Président Mitterrand, <https://francegenocidetutsi.org/Quesnot6mai1994StrategieIndirecte.pdf>

7 Mission d'information de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. <https://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp>

8 Rapport « *Le crapuleux destin de Robert-Bernard Martin : Bob Denard et le Rwanda* », association Survie, février 2018, <https://survie.org/publications/brochures/article/le-crapuleux-destin-de-robert-bernard-martin-bob-denard-et-le-rwanda>

9 « *Rwanda : Paul Barril transite par Istres, base militaire française, pour aller aider les génocidaires - Audition réclamée de l'amiral Lanxade* », communiqué de presse de Survie du 10 janvier 2022, <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/la-france-et-le-genocide-des-tutsis/article/rwanda-paul-barril-transite-par-istres-base-militaire-francaise-pour-aller>

25 mai 1994

Bob Denard prépare une « opération » au Rwanda

En 2020, Survie avait déjà relevé¹⁰ une note de la DGSE (Fiche n° 18651) du 25 mai 1994 intitulée « *Tentative du clan présidentiel pour conserver le pouvoir* », qui mentionnait explicitement les activités en cours de Bob Denard concernant le Rwanda, en plein génocide. Cette archive n'a pas été utilisée par la commission Duclert, qui la cite pourtant en note.

TENTATIVES DU CLAN PRESIDENTIEL POUR CONSERVER LE POUVOIR

Voyant sa marge de manoeuvre se réduire à mesure de l'avance des troupes rebelles, la famille de l'ancien président rwandais est prête à utiliser tous les moyens pour conserver le pouvoir.

Aussi, déploie-t-elle une intense activité diplomatique, en vue notamment d'acheminer des armes et des munitions aux forces gouvernementales qui en manquent cruellement. Dans ce but, des contacts ont été pris avec les autorités zaïroise et marocaine pour obtenir des crédits d'urgence et un plus grand soutien. La famille présidentielle se plaint également du fait que ses avoirs en Belgique se trouvent provisoirement bloqués par les autorités bruxelloises.

Pour sa part, la veuve du président, Mme Agathe Habyarimana, a écrit au président des Etats-Unis, M. Bill Clinton, pour réclamer son intervention personnelle en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et sans condition au Rwanda.

Parallèlement, M. Bob Denard poursuit ses préparatifs en vue d'une opération qui pourrait être liée à la reprise de l'aéroport international de Kigali et à l'acheminement de renforts en munitions. Il a l'intention de rejoindre le Rwanda (1), dès le jeudi 26 mai 1994.

(1) Une équipe de M. Bob Denard serait actuellement stationnée au Kenya avec du matériel et aurait l'intention de se rendre rapidement au Rwanda.

¹⁰ Suite à l'arrêt du Conseil d'État du 12 juin 2020 autorisant le chercheur François Graner, membre de Survie, à consulter les archives de l'Élysée. Voir : « *Génocide des Tutsis - Le fonds Mitterrand confirme le travail de nombreux chercheurs* », François Graner, Entretien avec Laurent Larcher, *La Croix*, 22 janvier 2021, <https://www.la-croix.com/Monde/Genocide-Tutsis-fonds-Mitterrand-confirme-travail-nombreux-chercheurs-2021-01-22-1201136453>

30 mai 1994

Bob Denard a « dépêché une équipe » en direction de Kigali

Cette nouvelle note, la *Fiche n° 18645/N* du 30 mai 1994, « *Activité de Bob DENARD dans l'affaire Rwandaise* », confirme l'activité mentionnée cinq jours plus tôt, en soulignant cette fois-ci le rôle de la famille Habyarimana.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

*Le 30 mai 1994
18645/N*

FICHE PARTICULIERE

N° 601133 du 12 mai 2021

RWANDA-FRANCE

ACTIVITE DE BOB DENARD DANS L'AFFAIRE RWANDAISE

L'entourage familial du président défunt Habyarimana, en séjour à Paris, entretient des contacts réguliers avec M. Bob Denard. Avec l'approbation de la famille Habyarimana, ce dernier aurait dépêché une équipe au Kenya qui n'a pas encore réussi à rejoindre Kigali.

Et cette note précise bien à qui elle a été adressée : à la présidence de la République, à Matignon, au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Coopération, au ministère de la Défense.

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

DESTINATAIRES :

Présidence de la République

- (1101) - Etat-Major Particulier
- (1102) - Cabinet
- (1105) - Conseiller pour les Affaires Africaines et Malgaches

Premier Ministre

- (1201) - Cabinet

Ministère des Affaires Etrangères

- (3402) - Cabinet
- (3415) - Direction des Affaires Africaines et Malgaches

Ministère de la Coopération

- (3403) - Cabinet
- (3404) - Chef de la Mission Militaire

Ministère de la Défense

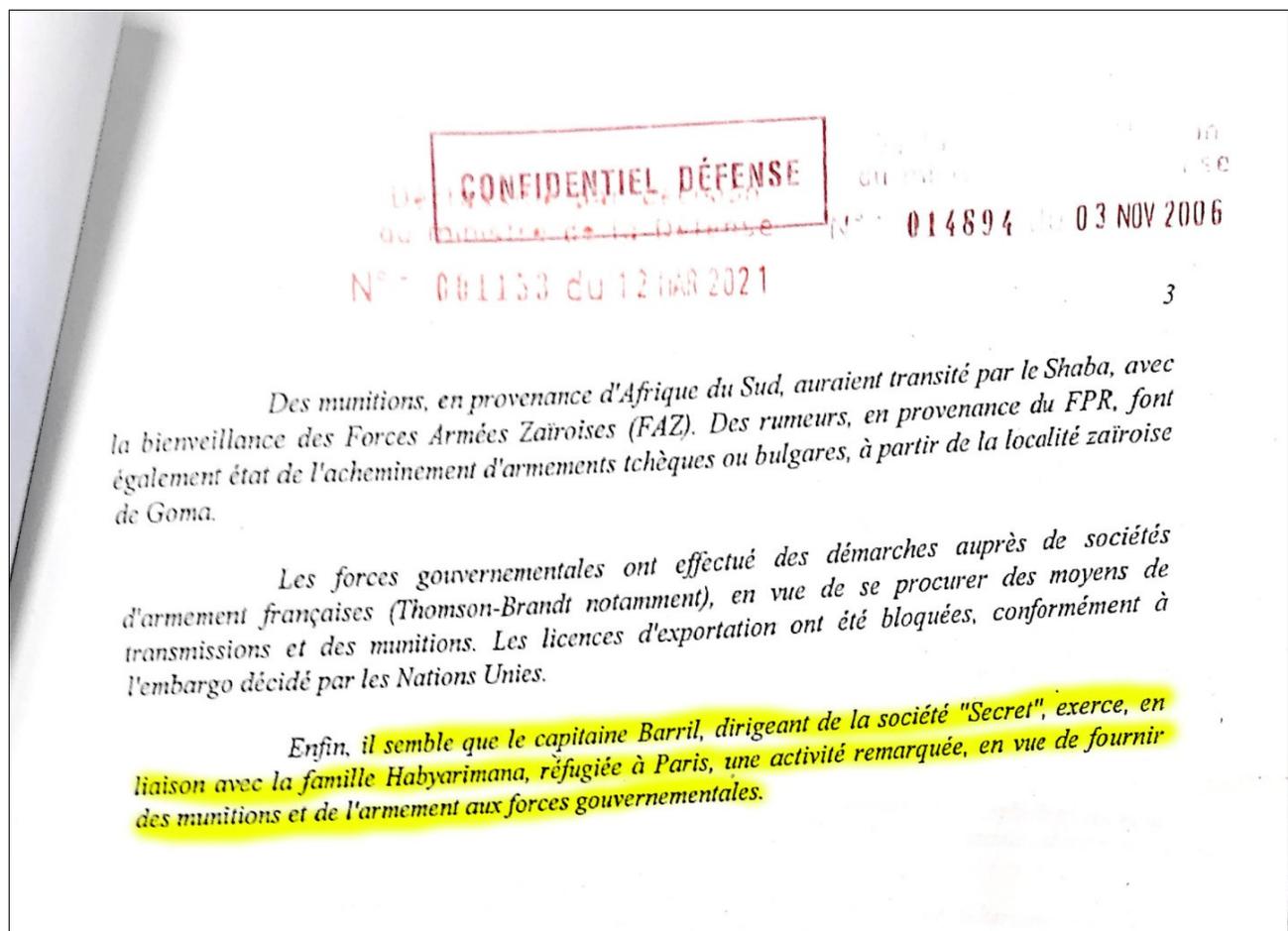
- (2301) - Cabinet Réserve

2 juin 1994

Paul Barril cherche à armer les génocidaires

Bob Denard n'est pas le seul à être en lien avec la famille Habyarimana, au sein de laquelle on compte des membres du « clan » extrémiste hutu, l'Akazu, en particulier la veuve de Juvénal Habyarimana, Agathe Kanziga. Comme l'explique cette note de la DGSE (Fiche n° 18681/N du 2 juin 1994), Paul Barril est aussi en lien avec cette famille, dans le but de fournir de l'armement au gouvernement génocidaire.

Paul Barril a en fait signé cinq jours auparavant, le 28 mai, un contrat avec le Premier ministre de ce gouvernement, contrat qu'il tente donc d'honorer. Les forces armées rwandaises sont toujours en guerre contre l'armée du Front patriotique rwandais (FPR), dirigée par Paul Kagame, qui gagne du terrain depuis mi-avril. Mais elles continuent aussi d'être directement impliquées dans la réalisation des massacres, effectués en grande partie à l'aide d'armes à feu et de grenades.



15 juin 1994

Paul Barril continue de s'activer pour armer les génocidaires

Mi-juin, une nouvelle note de la DGSE (Fiche n° 18722/N du 15 juin 1994) confirme cette activité de Paul Barril et le rôle pivot de la famille Habyarimana à Paris.

IV - ASSISTANCE MILITAIRE AU PROFIT DES BELLIGERANTS

Le FPR, s'il bénéficie d'un soutien logistique ougandais, ne dispose, en aucun cas, d'un engagement massif de la NRA (National Resistance Army). Il semblerait que le président Museveni transfère discrètement une partie de ses surplus d'équipement au profit du FPR, la Banque Mondiale l'encourageant à démobiliser, en contrepartie d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) avantageux.

Les forces gouvernementales sont de plus en plus gênées par l'embargo sur les armes et les munitions décrété par les Nations Unies. Elles bénéficient toutefois d'un soutien zaïrois en munitions. Timide au début de la crise, l'aide zaïroise a augmenté considérablement à la suite de l'entrevue, le 26 mai 1994, à Gbadolite, entre le président Mobutu et les ministres rwandais des Affaires étrangères et de la Défense. Au total, ce sont plus de 19 tonnes de munitions diverses, prélevées sur les stocks de la Garde Civile zaïroise (GACI), qui viennent d'être acheminées auprès des forces gouvernementales rwandaises. Par ailleurs, il semble que le Zaïre, par le biais du colonel Imbega, responsable des approvisionnements des Forces Armées Zaïroises (FAZ), serve d'intermédiaire pour fournir des munitions aux forces gouvernementales.

Des munitions, en provenance d'Afrique du Sud, auraient transité par le Shaba, avec la bienveillance des Forces Armées Zaïroises (FAZ). Des rumeurs, en provenance du FPR, font également état de l'acheminement d'armements tchèque ou bulgare à partir de la localité zaïroise de Goma.

Les forces gouvernementales ont effectué des démarches auprès de sociétés d'armement françaises (Thomson-Brandt notamment) en vue de se procurer des moyens de transmissions et des munitions. Les licences d'exportation ont été bloquées, conformément à l'embargo décidé par les Nations Unies.

Enfin, il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société "Secret", exerce, en liaison avec la famille de l'ex-président Habyarimana décédé dans l'accident d'avion du début du mois d'avril 1994, réfugiée à Paris, une activité remarquable, en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

17 juin 1994

La DGSE établit un lien probable entre Barril et Denard

C'est sans conteste la plus importante de ces notes inédites de la DGSE.

Le 17 juin 1994
18739/N

DECLASSÉ PAR DÉCISION
du ministre de la Défense
FICHE PARTICULIERE
N° 801153 DU 12 MAR 2021

RWANDA - FRANCE

ELEMENTS SUR LES ACTIVITES DE LA FAMILLE HABYARIMANA EN FRANCE

Depuis son arrivée à Paris, la famille du défunt président rwandais, Juvénal Habyarimana, déploie une intense activité qui n'a d'autre objectif que de maintenir au pouvoir la faction hutu du nord, la plus extrémiste et la plus opposée à toute transition démocratique.

La stratégie du clan présidentiel s'opère à un double niveau. Tout d'abord au niveau médiatique (lettres, demandes de droit de réponse...), il s'efforce de mettre un frein à la "campagne anti-hutu, orchestrée par le Front Patriotique Rwandais" (FPR) qui désigne pour principaux responsables des massacres les milices hutu. De plus, le clan présidentiel s'emploie, de manière aussi intense, mais plus discrète, à contourner l'embargo des Nations Unies sur les exportations d'armements et de munitions à destination du Rwanda.

Peu après l'arrivée de la famille Habyarimana à Paris, l'ambassadeur du Rwanda, M. Jean Marie Vianney Ndagijimana, Hutu modéré, favorable à l'application des accords d'Arusha, a été écarté de son poste par décision du nouveau ministre des Affaires étrangères rwandais, M. Bicamunpaka, radical et proche des thèses extrémistes de la Coalition pour la Défense de la République (CDR), de passage à Paris. Il a été remplacé par M. Martin Ukobizaba (CDR) et vit désormais reclus, après avoir reçu des menaces de mort. M. Ukobizaba entretient des contacts réguliers, depuis l'ambassade, avec le domicile parisien de la famille Habyarimana.

L'ancien mercenaire Bob Denard est en contact quasi-quotidien avec Jean-Pierre Habyarimana, un des fils du défunt président. Tout en entourant ses projets de la plus grande discrétion possible, il est apparu qu'un coup de main armé semblait en préparation, au Rwanda, avec comme objectif probable la prise de l'aéroport international de Kigali (1). A cette fin, une équipe a été dépêchée dans la région et serait probablement sous le commandement de M. Roger Ghys, alias le commandant "Charles", proche de Bob Denard. Les modalités d'une éventuelle opération sont inconnues.

.../...

(1) La conquête de l'aéroport de Kigali est un objectif stratégique pour les forces gouvernementales. Son contrôle permettrait ainsi à la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) de se déployer et de gêner, sans doute considérablement, l'offensive du FPR.

D'une part, cette *Fiche n°18746/N du 17 juin 1994* est sans ambiguïté sur le **rôle résolument central de la famille Habyarimana** qui organise, depuis Paris et en plein génocide, la fourniture d'armes et munitions pour les forces génocidaires sur le terrain et la contre-offensive médiatique en France, avec l'aide de Paul Barril. Cette stratégie médiatique s'inscrit bien dans une logique de « *maintenir au pouvoir la faction [...] la plus extrémiste et la plus opposée à toute transition démocratique* ».

D'autre part, cette note de la DGSE donne l'identité du mercenaire à la tête d'une des équipes¹¹ de Bob Denard au Rwanda. Ce faisant, elle éclaire et **confirme des informations distillées dans un article du bimensuel spécialisé *La Lettre du Continent*¹² du 14 juillet 1994, intitulé « *Mercenaires* »¹³**, qui détaille de façon codée l'organisation franco-belge mise en place pour l'envoi de mercenaires au Rwanda. *La Lettre du Continent* indiquait que ce réseau de recrutement était opéré avec l'aide de « *R.G., un ancien chef mercenaire des Comores* ». Grâce à cette note DGSE du 17 juin, nous savons aujourd'hui qu'il s'agit de **Roger Ghys**. Le but des mercenaires était d'« *épauler les [FAR] et les milices Hutus* ».

Un des intérêts de l'article de *La Lettre du Continent* est d'indiquer que l'un des organisateurs de l'envoi des mercenaires de Denard au Rwanda est un « *noble français [...] conseiller spécial de plusieurs Chefs d'États africains* », ce qui fournit la piste d'une implication de la Françafrique¹⁴. L'envoi des mercenaires de Bob Denard apparaît bien téléguidé par une partie de l'État français.

11 Jean-Marie Dessalles, homme de Denard, dirige lui aussi une équipe au Rwanda, cf. « *Le crapuleux destin de Robert-Bernard Martin* », rapport cité.

12 « Rwanda : Mercenaires », *La Lettre du Continent*, n°215, 14 juillet 1994, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-central/1994/07/14/mercenaires,26417-art>

13 « *Une filière belgo-zairoise de mercenaires a été réactivée à Bruxelles pour épauler les Forces armées rwandaises [FAR] et les milices hutues. Selon nos informations, c'est à la mi-mai que des membres du gouvernement intérimaire ont fait appel au marchand d'armes belge O.B.H. qui travaille avec Monsieur V., un noble français d'origine belge installé dans l'Essonne et conseiller spécial de plusieurs chefs d'Etat africains. Avec son collaborateur italien Marco F. qui est le contact avec l'ambassade du Rwanda en Belgique, l'équipe du marchand d'armes belge recrute des mercenaires blancs dans les buvettes du fief zairois de Bruxelles, surnommé "Matongé". Ils sont aidés dans leur tâche par R.G., un ancien chef mercenaire des Comores. [...] L'équipe de "Matongé" en est déjà à sa septième "expédition" pour le bastion des FAR de Gisenyi via Goma au Zaïre...* » Certaines des initiales ont été visiblement inversées et/ou changées par l'auteur de cet article, de même que certains détails – vraisemblablement pour se protéger ou protéger ses informateurs.

14 Le « *noble français* » évoque la personnalité sulfureuse de Jean-François Etienne de Rosaies, proche de Charles Pasqua, dont il a été membre du Cabinet lors de son précédent passage au ministère de l'Intérieur. Personnalité influente du renseignement français, ce conseiller technique au secrétariat général de la défense nationale de 1991 à 1994 fait également carrière dans le conseil à des présidences africaines (Sénégal, Gabon). Proche d'Etienne Léandri, avec qui il sera éclaboussé par le scandale de la Sofremi (du nom d'une entreprise d'exportation de fourniture de matériel de police créée par le ministère de l'Intérieur), il passe selon la presse spécialisée pour un « *conseiller officieux* » de Charles Pasqua au ministère. En 1994, J.F. Etienne des Rosaies devient opportunément délégué de l'Ordre de Malte. Voir également le communiqué de presse où sont évoqués les noms de J.F Etienne des Rosaies et du trafiquant d'armes belge Jacques Monsieur : « *Rôle de la France au Rwanda : l'enquête sur le rôle de Bob Denard et des réseaux Pasqua refusée par la juge, Survie fait appel* », Communiqué de l'association Survie, 3 mai 2021, <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/role-de-la-france-au-rwanda-l-enquete-sur-le-role-de-bob-denard-et-des-reseaux>.

Enfin, la seconde page de cette note indique que l'activité de Paul Barril pour la fourniture d'une « cinquantaine de tonnes de munitions et d'armements divers », c'est-à-dire l'« opération » liée à son contrat du 28 mai 1994, est « liée probablement aux activités du groupe de Bob Denard ». Selon les services secrets français, **il y a vraisemblablement collusion entre Barril et Denard au Rwanda.**

CONFIDENTIEL DÉFENSE

2

Le capitaine Paul Barril, dirigeant de la société "Secrets", est également en contact régulier avec la famille Habyarimana. Son rôle semble recouvrir deux activités : le conseil du clan présidentiel sur le plan médiatique et l'aide au contournement de l'embargo portant sur les armements. Dans un premier temps, le capitaine Barril a conseillé à la famille Habyarimana de ne pas se lancer dans des procès en diffamation -longs, coûteux et hasardeux- et de se contenter d'exiger des droits de réponse. Par ailleurs, le capitaine Barril s'est engagé, semble-t-il, par le biais de sa société, à fournir une cinquantaine de tonnes de munitions et d'armements divers aux forces gouvernementales. Il semblerait que cette opération, liée probablement aux activités du groupe de Bob Denard, se soit heurtée à des difficultés importantes, dues notamment au contournement de l'embargo.

Enfin, la famille Habyarimana a engagé de nombreuses démarches administratives pour se mettre en conformité, au plan juridique, avec les textes qui régissent l'accueil des étrangers sur le sol français. Devant la lourdeur de la procédure qui conduit au statut de réfugié politique, les enfants Habyarimana semblent désormais se reporter vers la demande de visas renouvelables de trois mois. Mme Agathe Habyarimana, quant à elle, ne souhaite pas rester à Paris et étudie sérieusement la possibilité de séjourner au Congo, à l'invitation de Mme. Sassou Nguesso. La veuve du président Habyarimana est actuellement en Egypte, chez certains de ses enfants.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

26 juillet 1994

Après le génocide, Denard reste en lien avec le gouvernement génocidaire

Cette Fiche n° 19123/N du 26 juillet 1994 « Activités de Bob DENARD », montre que le « corsaire de la République », comme on le surnomme, reste en lien avec les génocidaires après leur défaite militaire face à l'armée du Front patriotique rwandais (FPR), qui a pris pleinement le contrôle du pays et mis fin au génocide mi-juillet.

107

Le 26 juillet 1994
N° 19123/N
FICHE PARTICULIERE
rwanda - France
activite de bob denard

CONFIDENTIEL DEFENSE

M. Bob Denard, de passage à Nairobi (1), avait l'intention de rencontrer dans cette ville, vers le 24 juillet 1994, les ministres de l'ancien -gouvernement rwandais, MM. Bicamupaka (Affaires étrangères) et Bizimana (Défense).

Il devait ensuite regagner Paris, afin de faire le point sur la situation rwandaise avec Jean Pierre Habyarimana (fils du président assassiné).

Déclassé par décision
du ministre de la Défense
N° 091153 du 12 MAR 2021

(1) M. Bob Denard se repose actuellement à Nairobi. Deux de ses compagnons d'armes sont déjà rentrés à Paris. Un troisième serait encore sur le terrain.

29 juillet 1994

Paul Barril et Me Vergès s'activent pour l'image d'Habyarimana

Cette Fiche n° 19149 du 29 juillet 1994, dont le titre parle des « projets du capitaine barril » alors que le génocide est terminé et que le gouvernement intérimaire et les autres responsables du génocide sont en fuite, montre que la bataille de l'image et de la communication reste un enjeu important pour le mercenaire français : il ne s'agit pas uniquement d'honorer un contrat commercial, mais bien de participer à un projet politique.

121

Le 29 juillet 1994
N°19149/N

CONFIDENTIEL DÉFENSE

rwanda - zaïre - france
projets du capitaine barril

Préparé par décision
du ministre de la Défense
N° 001133 du 12 MAI 2021

Le capitaine Barril, en étroite concertation avec Me Vergès (1), met la dernière main à un mémorandum, dont le but est de préserver l'image du défunt président Habyarimana et la respectabilité de son entourage. L'ouvrage s'efforce de démontrer que le général Juvénal Habyarimana était le véritable artisan de la démocratisation et des accords d'Arusha et que le Front Patriotique Rwandais (FPR) a tout fait pour gêner son entreprise.

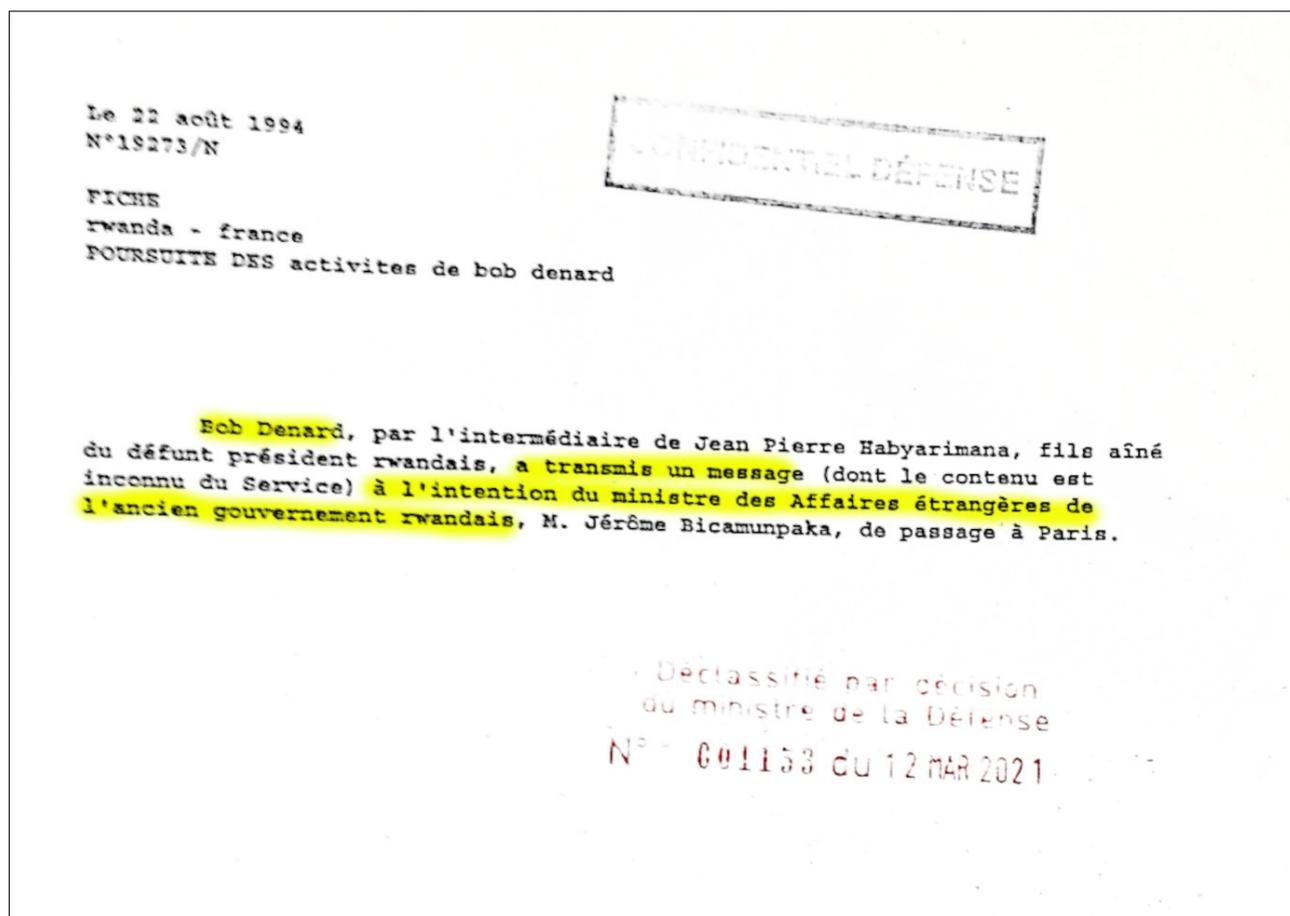
Accompagné de Me Vergès, le capitaine Barril a l'intention de se rendre à Gbadolite pour soumettre son projet au maréchal Mobutu. Il compte ensuite organiser, à Paris, une conférence de presse avec Mme Bobi Ladawa, épouse du chef de l'Etat zaïrois, Mme Agathe Habyarimana, et une troisième épouse de chef d'Etat, non encore identifiée.

(1) Me Vergès est l'avocat de la famille Habyarimana.

22 août 1994

Bob Denard reste en lien avec les génocidaires

Cette Fiche n° 19273/N du 22 août 1994 « *POURSUITE DES activités de bob denard* » montre que celui-ci, comme son collègue Paul Barril, reste en lien avec la famille Habyarimana et l'ex-gouvernement intérimaire rwandais.



Ces éléments complètent ce qui est connu, et s'inscrivent dans la continuation d'un soutien qui ne s'est jamais arrêté : à la fin de l'été 1994, Bob Denard prévoyait de continuer au Zaïre ses activités au profit des génocidaires¹⁵.

15 cf. « *Le crapuleux destin de Robert-Bernard Martin* », rapport cité, p. 5.
<https://survie.org/publications/brochures/article/le-crapuleux-destin-de-robert-bernard-martin-bob-denard-et-le-rwanda>

Conclusion

Ces notes confirment d'autres indices selon lesquels Paul Barril faisait vraisemblablement partie d'un réseau structuré à partir de l'Élysée dans le cadre d'une stratégie indirecte de soutien au Gouvernement intérimaire rwandais. Ce soutien s'est traduit par la signature d'un contrat le 28 mai 1994 entre Paul Barril et le Premier ministre de ce gouvernement génocidaire. La première partie de ce contrat a été réalisée : une équipe de la société de Paul Barril, SECRETS, a été envoyée au Rwanda. La seconde partie du contrat, portant sur l'envoi d'une vingtaine de mercenaires, d'armes et de munitions, n'a pas été réalisée par Paul Barril lui-même. Cependant des mercenaires et des armes ont bien été envoyés au Rwanda. Ces éléments confirment donc la **nécessité que les juges français s'interrogent sur une sous-traitance de ce contrat par d'autres mercenaires ou sur une répartition des tâches en bonne entente au sein de ce réseau**¹⁶.

Les agents de la DGSE qui ont rédigé ces notes ne semblaient certes pas avoir connaissance des détails des activités de ces mercenaires ni de leurs liens avec les autorités françaises. Mais dans le dossier d'instruction de la plainte déposée contre lui, **Paul Barril et aussi Jean-Marie Dessalles (du groupe Denard) indiquent qu'ils rendaient compte, pendant le génocide, de leurs activités au Rwanda à des officiers traitants**. Paul Barril et Bob Denard n'étaient donc pas des « électrons libres ». Dans le dossier des juges qui se succèdent sur le dossier d'instruction concernant Paul Barril, de multiples indices pointent vers les réseaux du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua.

Un an après la publication du rapport Duclert, un constat s'impose. Celui-ci invisibilise le rôle des mercenaires. Or il minore ou ignore également d'autres sujets marquants de la complicité multiforme de responsables politiques et militaires français actuellement visés par des plaintes devant la justice française¹⁷ :

- les viols de réfugiées par des soldats français (plaintes déposées en 2004, 2012 et 2014),
- les trois jours durant lesquels les survivants des collines de Bisesero se sont faits massacrer au vu et au su de l'armée française, du 27 au 30 juin 1994 (plainte déposée en 2005),
- les livraisons d'armes y compris pendant l'embargo décrété par l'ONU en mai 1994 (plainte déposée en 2015),
- les circuits *offshore* de financement d'achats d'armes pendant le même embargo (plainte déposée en 2017).

16 Survie l'avait déjà expliqué le 3 mai 2021 : « Rôle de la France au Rwanda : l'enquête sur le rôle de Bob Denard et des réseaux Pasqua refusée par la juge, Survie fait appel », <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/role-de-la-france-au-rwanda-l-enquete-sur-le-role-de-bob-denard-et-des-reseaux>

17 Pour plus de détails sur les actions judiciaires en cours, voir la page « Nos actions judiciaires concernant le génocide des Tutsis au Rwanda » du site internet de l'association Survie, <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/nos-actions-en-justice/article/nos-actions-judiciaires-concernant-le-genocide-des-tutsis-au-rwanda>

Le travail d'historien n'est certes pas le même que celui d'un juge, mais c'est bien la commission Duclert qui, tout en procédant à ces occultations, s'est permise de conclure à l'absence de complicité française¹⁸.

D'ailleurs, comme la commission Duclert, **la justice n'accorde pas assez d'importance à ces plaintes pouvant mener à établir la complicité française** : certaines sont au point mort, d'autres avancent incroyablement lentement. Concernant les mercenaires, avoir attendu sept ans avant d'auditionner un Paul Barril très malade, qui actuellement n'est même plus en état d'être auditionné à nouveau, est un déni de justice – de même que le serait le refus d'utiliser ces notes de la DGSE¹⁹.

Invisibiliser les mercenaires français au Rwanda, et les autres éléments du soutien français aux extrémistes hutus, ne permettra pas de débarrasser la République française des fantômes des victimes du génocide.

18 Pour justifier ce choix, la commission Duclert accorde une place centrale à l'absence d'intention criminelle de la part des responsables français, alors qu'en droit pénal français ou droit pénal international une intention génocidaire n'est pas requise pour qualifier une complicité. Voir Damien Roets, « *Le génocide des Tutsi du Rwanda : la thèse des complicités françaises au prisme des exigences du droit pénal* », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, vol. 1, no. 1, 2015, pp. 1-27.

19 La justice française a par ailleurs explicitement refusé, en l'état de l'instruction, la demande de la partie civile Survie de réclamer aux services de l'État les retranscriptions des écoutes téléphoniques faites à l'époque sur Paul Barril, écoutes dont il est établi qu'elles existent (cf. « Paul Barril: l'ex-supergendarme piégé par les services secrets », Patricia Tourancheau, *Libération*, 9 mars 1995, https://www.liberation.fr/evenement/1995/03/09/paul-barril-l-ex-supergendarme-piege-par-les-services-secrets_127109/)

L'association Survie a besoin de votre soutien

Créée il y a plus de 30 ans, l'association Survie décrypte l'actualité franco-africaine et se mobilise contre la Françafrique, qu'elle a fait connaître. Elle compte plus de 1300 adhérent.e.s et une vingtaine de groupes locaux partout en France.

L'association :

- se mobilise contre le soutien multiforme de l'État français à des dictatures africaines,
- agit en informant les citoyen-ne-s français-es, en interpellant les élu.e.s, et en saisissant la justice sur des cas de soutien français aux crimes perpétrés par ces régimes,
- réclame des changements institutionnels pour empêcher la perpétuation de ces pratiques.



« Soutenez l'association Survie »
Adhérez, faites un don, rejoignez-nous !

<https://survie.org/>
Twitter : @Survie
Facebook : @Surviefrance
Instagram : @Survie.off

(+33)9 53 14 49 74- contact@survie.org
21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris